

LE CANADA

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

EDITION QUOTIDIENNE

OSCAR McDONELL, Directeur.

9eme ANNEE, No. 198.

OTTAWA, MARDI 6 DECEMBRE 1887.

LE NUMERO : 2 CENTS.

LE CANADA

FONDÉ EN 1870

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville, \$4.00

en dehors de la ville, 5.00.

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, \$1.00.

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à :

OSCAR McDONELL

OTTAWA, ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St. Pierre

414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa, 6 Dec. 1887

Sir Hector est revenu de Québec.

L'hon. M. Chapleau doit arriver ce soir de Montréal.

L'hon. F. Smith a mis entre les mains de Sir John Macdonald sa démission comme ministre.

On attribue cette détermination au fait que ses affaires privées demandent toute son attention. Il est parfaitement connu que l'hon. F. Smith est un des plus grands négociants du pays.

Le projet de l'ex-échevin Laverdure contre l'élection de M. Larose dans le quartier By sera plaidé demain.

M. Grouard, M. P. et M. Hector Cameron, ex M. P. étaient en ville hier.

M. Schriber, ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, est de retour de Cap Breton, où il était aller inspecter la ligne contre en voie de construction.

La législature de Manitoba est convoquée pour le 12 janvier.

La "Revue trimestrielle" dont on parle depuis quelque temps, et qui sera publiée sous la direction de la Faculté des Arts de l'Université Laval, paraîtra probablement au commencement de 1888.

Le correspondant parisien du "Herald, de New York, dit que lord Lyons vient d'abjurer le protestantisme pour embrasser la religion catholique.

Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, est parti pour Chicoutimi, où il va visiter son frère, Mgr D. Racine, qui est, nous regrettons de l'apprendre, sérieusement malade.

M. L. H. Huot, greffier de la cour royale en chancellerie à Québec, est décédé jeudi de la semaine dernière, à Québec. Il était âgé de 55 ans, et avait été autrefois à la rédaction du journal "Le Canada".

Sept officiers de l'armée du Salut sont traduits en cour correctionnelle à Québec. L'acte d'accusation renferme les chefs suivants : "battant des tambours, jouant des instruments bruyants, portant des drapeaux et empêchant le commerce."

C'est le juge Chauveau, qui instruit la cause.

La Gazette de Montréal emploie les plus durs épithètes pour qualifier les politiciens de l'Électeur à l'adresse du secrétaire d'État. De tels outrages, dit-elle, rejaillissent exclusivement sur leur auteur.

Une dépêche annonce que le vaste entrepôt de meubles de M. P. Vallières, de la rue St. Valier, à Québec, a été consumé par les flammes, dimanche. Les pertes sont estimées à \$100,000, et la dépense ajoutée qu'il n'y a pas d'assurances.

Le "World" de Cobourg, Ont., a publié jeudi une traduction de l'article de "l'Électeur" à l'adresse de M. Chapleau. C'est "l'Électeur," lui-même, qui a l'audace de signer ce fait. Mais il se gardera bien de citer l'opinion de son allié "l'Électeur," qui qualifie de déshonorant le fait qu'un journal "puisse" publier dans ce pays de telles polissonneries.

"L'Électeur" est passé maître en matière de théologie. Lors des dernières élections pour la législature de la province de Québec, il déclara que les évêques n'avaient pas la grâce d'état pour se mêler de politique, ou d'élections.

Dans son numéro de samedi, il affiche de nouveau son savoir théologique et définit ce qui est médiancé et calomnie et ce qui ne l'est pas. Ses distinctions sont une merveille de souplesse. Au jugement dernier "l'Électeur" aura certainement grande chance d'échapper avec de telles recettes patentées sur la morale.

Son dernier essai est un effort pour justifier les polissonneries libelleuses de "l'Électeur" contre le secrétaire d'État. Toutefois, il est obligé d'admettre "qu'il est déshonorant pour le Canada que des articles comme celui de "l'Électeur" puissent s'écrire sur le compte de ses hommes publics."

Depuis la mort du R. V. M. Auclair, ci-devant curé de Québec, M. l'abbé Faguy agit comme administrateur.

Le successeur de M. Auclair, dit le "Journal de Québec," ne sera nommé que dans quelque temps par décision du Souverain-Pontife, à la sanction duquel doivent être réservés les bénéfices inamovibles, qui deviennent vacants en novembre.

La Patrie reconnaît en termes émus que le parti libéral n'a plus ni queue, ni tête, et elle fait connaître la confusion, qui règne dans les rangs libéraux, avec le ralliement qui s'opère dans le parti conservateur.

Citons :

"Nous le demandons, que pouvons-nous faire contre l'armée disciplinée de nos adversaires, contre le mot d'ordre énergique et impérieux, l'alliance, la discipline des forces conservatrices, lorsque nos forces sont dispersées en tirailleurs et que nous n'avons pas de drapeau à lever autour duquel nous puissions les appeler à se rejoindre."

"Nous avons beau faire et beau nous débattre, si Ontario tire à gauche quand Québec va à droite, et s'il n'y a pas assez de cohésion entre les hommes du même parti pour le faire triompher, c'est à quoi nous ne pouvons que nous résigner."

UN ANCIEN JOURNALISTE CANADIEN.

Nous avons lu avec intérêt dans la "Presse" une communication ayant pour titre "Les États-Unis et le Canada," et signée M. Vidal, ex-congressman.

M. Vidal établit dans cet écrit que les États-Unis d'aujourd'hui ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois. L'esprit d'agrandissement, qui les hantait jadis, a fait place à un tout autre esprit, qui se déclare satisfait des limites actuelles de la république.

Autrefois, les États-Unis envahirent la Floride à l'Espagne; le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie au Mexique. C'était aussi le temps des organisations de filibusters et d'expéditions à mains armées des Walker au Nicaragua, des Lopez à Cuba, et des Raullet-Boulbon à la Sanora.

Mais, aujourd'hui, observe M. Vidal, les États-Unis ne sont plus dominés par les traditions anglo-saxonnes. Les éléments, plutôt européens que britanniques, une race celte germane, sourde de la race française, ont pris le dessus, et la politique des États-Unis est basée sur le sentiment de l'équité, et sur le respect des droits du prochain, quelle que soit la force ou la faiblesse de ce dernier. M. Vidal part de là pour conclure que le Canada peut continuer sans crainte son évolution politique et demander son indépendance et sa souveraineté "quand l'heure convenable sera sonnée," sans avoir à redouter le voisinage de sa formidable voisine.

L'honorable correspondant de la "Presse" est un français, qui fut membre du congrès américain en 1868. Il habite maintenant la Nouvelle-Orléans. Il y a une trentaine d'années, il était le rédacteur du "Journal de Québec." Ceux qui ont aujourd'hui la quarantaine et plus, se souviennent des ardeurs polémiques de M. Vidal avec quelques-uns de nos journalistes canadiens. L'une d'elles lui valut même un duel au pistolet avec l'un des rédacteurs du "National, de Québec, qui est aujourd'hui l'honorable M. Fournier, jugé de la cour supérieure.

PROCÈS IMPORTANTS.

Nous avons annoncé que la pétition contre l'élection de M. McGreevy, député de Québec-ouest, avait été renvoyée parce que la cause n'avait pas été inscrite dans les six mois après la présentation de la pétition.

L'article de la loi sur lequel on s'appuie est ainsi conçu :

"L'instruction de toute pétition, d'élection sera commencée dans les six mois de la date à laquelle elle a été présentée et sera continuée de jour en jour jusqu'à ce qu'elle soit terminée."

Le juge Caron, chargé de la cause, a donné à cet article l'interprétation que lui donnait l'avocat de M. McGreevy, et sa décision est conforme à d'autres décisions judiciaires, qui lui ont servi de précédents, ainsi qu'à l'opinion de ses collègues consultés par lui.

Le même juge est maintenant saisi de la pétition contre l'élection de Sir Adolphe Caron. L'avocat de ce dernier fait valoir les raisons qui ont été invoquées par le procureur de M. McGreevy. Mais il y a cette différence que les avocats de la pétition contre Sir Adolphe Caron ont fait une motion dans les six mois pour qu'une date fût fixée pour l'audition du député, et que cette motion, suivant eux, fait partie de l'instruction.

Ils prétendent de plus que les avocats de Sir Adolphe ont donné leur consentement pour faire fixer la cause après l'expiration des six mois, et qu'en conséquence ils ne peuvent plus demander le renvoi de la pétition, l'instruction n'ayant pas commencé dans les délais voulus. Voilà deux points de droit. Il s'agit d'abord de savoir si la motion des avocats du pétitionnaire est le commencement de l'instruction "voulu par l'article de la loi cité plus haut, ou si cette motion ne fait pas partie de l'instruction. L'un des avocats de la défense, M. Chas. Casgrain, prétend, dans son plaidoyer, que l'instruction est l'audition des témoins et pas autre chose.

Pour ce qui regarde l'autre point de droit, savoir, le consentement donné pour faire fixer la cause après l'expiration des six mois, M. Casgrain a plaidé que ce consentement n'a aucune valeur, puisqu'il est en opposition au texte de la loi, qui fixe à six mois le délai pour commencer l'instruction de toute pétition d'élection.

Cette cause est en délibéré, et la décision du juge est attendue avec un vif intérêt.

LE COMMERCE DE L'OUEST

Le projet de reliser St Paul et Minneapolis, Minnesota, au saut Ste Marie par une voie ferrée, depuis si longtemps rêvé, va être bientôt un fait accompli. Dans un autre côté, l'extension du chemin de fer canadien, de Sudbury jusqu'au saut Ste Marie, a été terminée lundi de la semaine dernière. Dès la fin de la semaine prochaine, le chemin de Minneapolis atteindra le saut, et vers la fin du présent mois, le pont, en voie de construction sur la rivière Ste Marie, sera terminé, ce qui raccourcira le chemin de fer américain au chemin de fer canadien. L'achèvement de ces travaux est considéré comme le plus grand événement commercial après celui accompli par l'inauguration du chemin de fer canadien du Pacifique. La nouvelle voie ferrée de Minneapolis, via Sault Ste Marie, le chemin de fer du Pacifique Canadien et les chemins de fer de Boston et Lowell, est de 300 milles plus courte que la route via Chicago jusqu'à New-York. Le terminus d'hiver de la nouvelle route sera Boston, et Montréal en sera le terminus d'été.

"La Gazette de Montréal" observe que cette nouvelle combinaison de voies ferrées est destinée à changer radicalement les conditions du transport des produits de l'ouest.

Nous venons de mentionner les 300 milles de distance écono niée sur le continent américain. L'économie sera deux fois plus grande encore si nous comparons les distances à parcourir entre les divers routes et Liverpool. La distance de Minneapolis à Liverpool, via Chicago et New-York, est d'environ 4,425 milles, tandis qu'elle ne sera que de 3,846 milles via saut Ste Marie. Ce qui est une économie de près de 600 milles. On estime qu'il passera 10,000 barils de farine par jour sur la nouvelle ligne.

En prévision de ce nouveau trafic, la "Gazette" de Montréal recommande aux commissaires du livre de cette ville d'aviser au plus tôt à l'agrandissement du port de Montréal.

PENSION PRIVÉE

Pour un ou deux Messieurs. S'adresser au No. 66 rue St. André.

C. H. 87-3ina.

FERRONNERIES

DE TOUTES ESPECES

POELES

DE CUISINE ET DE PASSAGE

En Gros et en Détail

Chez

B. G. LAVERDURE, 69 & 75 RUE WILLIAM.

Ottawa, 19 Nov. 1887-1a.

B. G.

Cet

ESPACE

EST RESERVE.

Larose & Cie

Rue RIDEAU.

28 11 87-1m.

MANTEAUX

POUR

DAMES

ET

ULSTERS.

Nous avons en mains 150 Manteaux pour Dames et 200 Ulsters qui doivent être vendus avant le 1er janvier.

BRYSON

GRAHAM & CIE.

148, 150, 152, 154, rue Sparks

1-11-87-1a

Valant la peine d'être lu

5 lbs. de meilleur Raisin à pudding et une livre de thé de 50 centimes pour 75 centimes, ce qui fait \$1.00 pour 75 centimes.

Trois livres de raisins et une livre de thé de 40 centimes pour 50 centimes, ce qui fait 75 centimes pour 60 centimes.

Nous offrons ce avantage pour la balance de l'année et nous en considérons tellement la valeur que toute personne qui a besoin de

BONS THÉS

ou

Raisins

Pour les fêtes devrait acheter à nos magasins.

Stroud Frere,

109 RUE RIDEAU,

176 RUE SPARKS,

Aussi à

Belle-Ville, Toronto, Kingston et Montréal.

29 11 87-1m

ST-LEON

Marchant à la Victoire

Attaque l'ennemi caché qui détruit secrètement les organes vitaux qui sapent les bases de la vie, de la santé, du bonheur. L'usage abondant de L'Élan St. Leon, chassera rapidement du système les terribles ennemis suivants :

DYSPEPSIE

INDIGESTION

CONSTIPATION

RHUMATISME

BILÉ

MALADIES DU FOIE

ET DES REINS

OSTRÉS;

BRONCHITES

CATARHES

MAUX DE TÊTE

ACIDITÉ DU CORPS

SANG IMPUR

HEMORRHOÏDES

GRAVELLE

AFFECTIONS CHRONIQUES.

RHUME

GOUTTE ETC.

A vendre en gros et en détail au

No. 534, Rue Sussex, Ottawa.

Ottawa, 19 Nov. 1887-1a.

Entrepreneurs

ON RECEVRA à ce bureau jusqu'à Jeudi le 12ème jour de Décembre, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, avec la souscription "Soumission pour Bureau de Poste à St-Jérôme, Qué." pour les divers travaux à faire pour la construction et l'achèvement du sud-est Bureau de Poste.

On pourra voir les devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de J. H. Leclair, arpenteur, rue de St-Jérôme, à partir de Lundi le 28ème jour de Novembre.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie et signée de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque "accepté, égal à cinq pour cent" du montant qui y est inscrit payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

A. GOBEL, Secrétaire.

Départ. des Travaux Publics Ottawa, 24 Nov. 1887-2f }

ENTREPOTS

De Douane

Sous-bassement du Bureau de Poste

C. NEVILLE

ÉPICIER

No. 118 Rue Rideau, Ottawa.

Importe directement ses vins purs et liqueurs

Entrepôts de l'Acadie, 87 rue Besseler.

Ottawa, 19 Nov. 1887-1m

MILICE

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées sur l'angle gauche de l'enveloppe "Soumission pour approvisionnement et nécessaires de la Milice," et adressées à l'Honorable Ministre de la Milice et de la Défense, seront reçues jusqu'à midi le lundi 19 décembre.

On pourra obtenir des formulaires imprimés de soumission, contenant tous les renseignements voulus, en s'adressant au Département, à Ottawa, et aux magasins militaires suivants, où l'on pourra aussi voir des échantillons de tous les articles, savoir : Les bureaux des surintendants de magasins à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec, Halifax, etc., et Jean N. B.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur les formulaires imprimés fournis par le Département.

Tous les articles devront être de produit canadien.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de la soumission, lequel chèque sera remis si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

C. EDG. PANET, Colonel.

Sous-ministre de la Milice

Bât. de la Défense

Ottawa, 25 novembre 1887.-2 12 87-10 ins.

Ed. O'Leary,

No. 514, RUE SUSSEX.

L'assortiment le meilleur, le mieux choisi et à plus bas prix à Ottawa, de Hardes faites et articles de toilette pour messieurs. Pour l'élégance et le fini dans les habillements on est prié de juger par une visite.

Ottawa, 19 Nov. 1887-1m.

T. KELLY,

No. 14 Place du Marché By, Ottawa.

Le public trouvera constamment à ce magasin le meilleur choix d'articles de toutes sortes d'un usage général dans les familles, qu'il vendra à de très bas prix. Venez et voyez!

T. Kelly, No. 14 Place du Marché.

26 11 87-1m

CET

Espace est réservé

A

JOHN CASEY,

(Imperial Tea House)

294 & 296

Rue Dalhousie

OTTAWA.

Farines et Grains constamment en mains.

2 12 87-1m

BULLETIN DU JOUR.

A un consistoire, hier, Sa Sainteté Léon XIII a canonisé plusieurs saints parmi lesquels le Père Claver.

Les p.éfets des départements en France, rapportent que l'élection de M. Carnot a été généralement bien accueillie.

Un nouveau cabinet sera formé avant jeudi.

Le général Boulanger a adressé un télégramme de félicitations au président.

L'ouverture du congrès américain a eu lieu hier. John C. Carlisle a été élu orateur de la chambre.

On s'attend à une crise ministérielle à Winnipeg, lors de la convocation de la législature, le mois prochain.

Le comité conjoint qui avait entrepris de prélever les \$300,000 nécessaires pour payer les obligations du chemin de fer de la rivière rouge, vient d'abandonner son projet pour le moment.

On dit que le prince Dalgorkoff, gouverneur de Moscou, a adressé une circulaire aux journaux, de cette ville, défendant toute discussion sur les rapports entre la Russie et l'Allemagne.

Il paraît que le prince Ferdinand a écrit à Lord Salisbury demandant de l'aide pour maintenir la paix en Bulgarie.

Le steamer San Pello, arrivé de Kong Kong et Yokohama à San Francisco, hier, rapporte qu'un feu a détruit 800 maisons, il y a quelques temps, à Sivatou. Cette conflagration a causé des pertes pour \$700,000.

Le jubilé de la Reine a été célébré, à Hong Kong, le 29 novembre dernier.

L'assistant commissaire des sauvages, à Winnipeg déclare que les sauvages n'ont jamais été aussi bien ni aussi paisibles qu'à présent.

Il y a eu 93 enterrements dans les cimetières de Montréal, la semaine dernière. Vingt-cinq décès étaient causés par la diphtérie. Pour arrêter les progrès de cette maladie on a décidé de placarder les maisons.

Un terme spécial de la Cour de Circuit s'ouvre aujourd'hui à Papi-neauville et sera présidé par le juge Wurtela.

Le lieutenant gouverneur Anger, de Québec, doit donner, aujourd'hui, son premier dîner officiel à Spencer Wood.

L'élection de M. Goyette, de La Prairie, est annulée.

Sir Alexander Galt s'embarque à Londres, aujourd'hui, pour le Canada.

Le banquet que le club canadien de New-York a décidé d'offrir aux membres de la commission des pêcheries, doit avoir lieu vers le milieu de ce mois-ci.

Sir Charles Tupper, M. Chamberlain ainsi que le ministre de la Justice ont accepté l'invitation qui leur a été faite.

Environ cinquante invités, et 150 ou 200 souscripteurs assisteront à ce banquet.

RESUME TELEGRAPHIQUE

(Dépêches de cette après midi)

Décès

Londres, 6—Lord Lyons qui était sérieusement malade vient de mourir.

Tarif

New York, 6—Le World de Wash-

ington dit que le président Cleve-

land va recommander l'adoption

d'un tarif qui réduira la taxe d'en-

viron huit millions par année.

Sedi Carnot

Dans la Capitale

Un cadeau Hier soir, un grand nombre de citoyens de la paroisse Notre-Dame se sont réunis à l'archevêché et M. P. Brankin, au nom de tous fit lecture d'une adresse au Rév. P. Dowdall accompagnée d'un cadeau consistant en un magnifique capot en fourrures et une bourse contenant une somme de \$225.

Union St Joseph L'Union St Joseph tiendra ce soir, dans ses salles, au coin des rues Dalhousie et York, son assemblée mensuelle régulière. On y discutera la question de célébrer le 25^e anniversaire de la société. Le comité nommé à cet effet a fixé la date du 23 Mai prochain. Son rapport doit être soumis ce soir. La question d'améliorer la salle sera aussi prise en considération.

Fusses alarmes Hier soir, vers les 10 heures une alarme appelait les pompiers à l'encouronner des rues Maria et Bank; à leur arrivée sur les lieux il fut constaté que l'alarme était fautive et qu'il n'y avait pas de feu.

Feux éteints Vers les 8 heures, ce matin, nouvelle alarme convoquant les pompiers sur la rue Rideau; cause: feu de cheminée de peu d'importance.

Four les chantiers MM Hamilton et frères ont envoyé soixante voitures chargées de provisions dans leurs chantiers de la Gatineau. Les provisions seront laissées à la Rivière Désert et les voitures se rendront dans les chantiers aussitôt que la glace le permettra. Le nombre d'hommes à l'emploi de cette société est plus considérable que par le passé.

Obèques Les funérailles de M. E. Pilon, employé civil ont eu lieu à 4 heures cette après-midi, du No. 380 rue Cumberland. Elles ont été suivies par une grande affluence d'amis du défunt.

Personnel M. R. H. McGievey, de Québec, est au Russell. M. Jos Labonté, chirurgien dentiste de Trois-Rivières, que, est aujourd'hui à Ottawa.

Feu courtois Le gérant de la salle d'opéra ne nous ayant pas fait parvenir de billets complémentaires pour la représentation d'hier soir, nous sommes forcés de ne donner aucun compte rendu de cette soirée. A plus tard.

Notes religieuses —Le Rév. P. Dowdall est parti à 3 heures aujourd'hui, de la Basilique pour aller rendre possession de sa nouvelle cure à Mont St Patrick.

Sur la rue Le Rév. P. Campeau est parti aujourd'hui pour Vaudeville où il chamera demain matin, le service de E. Pilon, dont la dépouille mortelle a été transportée à 4 hrs aujourd'hui à la gare.

M. Maurice Panet, du département des travaux publics qui était malade depuis quelque temps est assez rétabli pour reprendre les affaires de son bureau.

Le bureau des Ecoles séparées s'assemblera le 13 du courant. Le terrain vacant aux coins des rues Rideau et Sussex est très formé en un petit lac par suite des dernières pluies.

Tous les soirs les salles de l'Institut canadien sont bien remplies de jeunes gens s'amusant au bel exercice du billard et de la pool.

Le club de la glissoire Taché a loué de M. Boyden l'endroit de la glissoire actuelle pour le terme de cinq années.

M. St Georges, inspecteur des licences, a donné avis ce matin de quatre causes pour vente de boissons au verre dans les épiceries, qui viendront devant le magistrat, vendredi.

Le meunier Lambert Désormeaux comparaitra devant le magistrat de police, samedi matin.

On est à faire le grand ménage au Russell, en préparation pour les fêtes et surtout l'ouverture de la session vers la mi-janvier.

Les hommes de chantiers sont en grande demande et les gages offerts élevés. Le difficile c'est de trouver des hommes.

Il y eut séance fort longue et très animée de la Société St Thomas hier soir.

CONSEIL DE VILLE

A l'assemblée régulière du conseil de ville, tenue hier soir étaient présents Son Honneur le maire et les échevins Durocher, Gordon, Hut, chison, Dalglisch, Cox, Lewis, Borthwick, O'Leary, Williams, Henry Desjardins, Larose, O'Keefe, Bingham, Monk, Roger et Henderson.

Une lettre de Thomas Wallace offrant de fournir des appareils téléphoniques pour \$20 à l'usage des bureaux de la cité.—Référé au comité des Finances.

Une pétition de plusieurs résidents de la rue King demandant que la coutume de transporter de la neige sur la rue King soit discontinuée. Référé au comité des Travaux.

Requête de M. Timothy Rajotte, au sujet du renouvellement du

tuyau d'égoût dans la rue Sparks, posé il y a treize ans et qui est trop petit. Renvoyé au comité des travaux.

Pétition pour la pose d'un téléphone à la communauté des Révérends Sœurs du Bon Pasteur, afin de communiquer avec la station de police lorsque des bandes de jeunes gens troublent la paix dans la localité, comme la chose arrive trop souvent. Renvoyé au comité des propriétés.

Application pour la position d'inspecteur de bâtiments dans la cité d'Ottawa par Wm. Porter et J. J. Neville.

Le rapport des financiers No. 13, est ensuite lu. L'échevin Gordon, ayant proposé que le conseil adopte ce rapport, l'échevin Henry propose un amendement qui soumet une vive discussion entre les échevins Cox, Gordon et Henry. Le rapport est finalement adopté.

Le rapport No. 14, du bureau des travaux est ensuite soumis; il recommande que la Missie Bishop, rue Maria, est une nuisance publique et doit être démolie au plus tôt. Le comité recommande également que l'enlèvement de la neige soit donné par contrat pour le quartier New Edinburgh, de même pour les autres quartiers.

Rapport No 15 du Bureau des Travaux. Proposé par l'échevin Henry secondé par l'échevin Hutchinson ce que le rapport soit adopté.

L'échevin O'Leary propose un amendement, secondé par l'échevin Bingham, qui la cause accordant 1000 toises de pierre au même contracteur soit changée. Cette question soulève une nouvelle discussion à laquelle prennent part les échevins Lewis, O'Leary, Bingham et Durocher. Ce dernier est en faveur du rapport recommandant la soumission de 1000 toises de pierre; s'il ne l'a pas opposée dans le bureau des Travaux, c'est parce qu'il ne se sentait pas en mesure de faire valoir sa question.

L'échevin Henderson propose, secondé par l'échevin Monk, que l'avocat de la cité soit autorisé à donner avis dans "La Gazette" que ce conseil demandera à la législature d'Ontario un acte pour l'extension des limites de la cité d'Ottawa et une redistribution des quartiers.

Cette motion est adoptée. L'échevin Desjardins propose, secondé par l'échevin O'Leary, que le comité des règlements soit autorisé à faire certains changements dans les règlements des postes des cochers de place. L'amendement au règlement demandant l'établissement d'un nouveau poste sur la rue Wellington, entre les rues Metcalfe et Bank.

La motion est perdue par un vote de 8 contre 6. Et le conseil s'ajourne à 130 heures ce matin.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mardi, 6 décembre. — Son Honneur M. le magistrat O'Gara sur le banc.

John Grant, ivresse sur la rue, \$2 et \$1 de frais.

Une compagnie du précédent, Mary Brown, même pénalité.

Henry Dunbar et Thomas Shore, pour avoir troublé la paix publique sont condamnés à une amende de \$10 et à \$2 de frais en sus.

Thomas Cundell comparait pour avoir battu sa femme et l'avoir ensuite mise hors de la maison; madame Cundell dépose elle-même contre son mari, mais elle ne peut retirer ses larmes lorsqu'elle avertit la cour que son mari est l'homme le meilleur du monde... lorsqu'il ne lui botte pas. La cause est renvoyée à jeudi.

Sarah Lynch, jeune fille d'assez bonne mine, est ensuite installée dans la boîte; elle est accusée d'avoir permis du tapage dans la maison qu'elle occupe, rue Clarence. Les voisins s'étant plaint de la chose, la police a dû intervenir et l'infortunée Sarah n'a pu s'empêcher une visite à Son Honneur qui, pour cette peccadille, condamne la délinquante à \$20 d'amende, \$2 de frais en sus à défaut de paiement à trois mois de détention dans la prison commune. Cette sentence ne semble pas accueillie avec plaisir par Sarah qui préférerait sa pleine liberté plutôt que le bras du constable qui l'accompagne à la sortie de la cour.

Atelier de peintre MM. les marchands et autres qui désiraient faire exécuter une jolie enseigne d'un patron nouveau et des travaux se rattachant à la branche de peinture, décorations extérieures et intérieures de maisons, magasins, fresques, ornements de fantaisie, blanchissage, etc., ne devaient pas manquer de donner leur ordre à l'établissement de M. Ed. Lamoges, No. 167 rue de l'Eglise, où tout travail est garanti et fait sous la surveillance du maître par des ouvriers de première classe.

19 Nov. 1 u a

175 King—All. Pluard—Coin St André

Marchand d'Épicerie vins et liqueurs de très qualité, assortiment de vaisselle, ferronneries, graiss, moulu, son, et foin pressé, etc.

Si vous ne voyez pas ce que vous désirez demandez-le; une visite à l'ancienne épicerie établie en 1869, Marchandises livrées à domicile 6 11 87—3 f p

ON DEMANDE

On demande à ce journal un porteur pour faire une tournée dans la paroisse de St. Anne. S'adresser au bureau de l'administration 414 rue Sussex, Ottawa.

ON DEMANDE

Des filles pour travailler à la reliure. S'adresser au No. 428 RUE SUSSEX. 6 11 87—2f

devrait être retirée. D'abord, l'état sanitaire de la ville n'est pas aussi mauvais qu'on en est tenté de le croire en divers endroits; d'après l'avis de plusieurs médecins les cas de fièvres à Ottawa diminuent rapidement et dans quelques jours il n'y en aura plus un seul. D'ailleurs, la maladie n'exerce pas seulement ses ravages à Ottawa, mais encore dans toutes les parties du comté, et même jusque dans les chantiers du haut de la Gatineau et dans un grand nombre de villes des États-Unis.

Il est donc d'avis que la motion de l'échevin Henderson soit mise de côté. L'échevin Whillan parle dans le même sens. Il dit que l'attention du bureau de santé doit être appelée au drainage de la crique Neville. Le débat se prolonge sur la question et finalement l'échevin Henderson retire sa motion.

Le rapport des marchés No. 11 est alors soumis. L'échevin Bingham ne peut s'expliquer pourquoi on ne fait rien pour les réparations du pont de la rue du quartier Ottawa qui est tout délabré.

Les rapports No. 13 et le rapport annuel de l'aqueduc sont alors soumis et adoptés.

L'échevin Desjardins propose, secondé par l'échevin O'Leary, que le rapport des améliorations locales soit imprimé dans les minutes. Adopté.

L'échevin Gordon, propose, secondé par l'échevin Whillan, que le nom de l'échevin Larose soit ajouté aux comités des impressions, de santé et de l'aqueduc.

L'échevin Monk demande la seconde lecture du règlement de la Compagnie de Gaz Capital. Ce point soulève une nouvelle longue discussion, puis M. Batson, le représentant de la compagnie est consulté.

Sur motion de l'échevin O'Keefe, le règlement pour l'enlèvement de la neige est alors lu une seconde fois et adopté.

L'échevin Henderson propose, secondé par l'échevin Monk, que l'avocat de la cité soit autorisé à donner avis dans "La Gazette" que ce conseil demandera à la législature d'Ontario un acte pour l'extension des limites de la cité d'Ottawa et une redistribution des quartiers.

Cette motion est adoptée. L'échevin Desjardins propose, secondé par l'échevin O'Leary, que le comité des règlements soit autorisé à faire certains changements dans les règlements des postes des cochers de place. L'amendement au règlement demandant l'établissement d'un nouveau poste sur la rue Wellington, entre les rues Metcalfe et Bank.

La motion est perdue par un vote de 8 contre 6. Et le conseil s'ajourne à 130 heures ce matin.

EXECUTORS NOTICE TO CREDITORS

The creditors of Marceline Potier late of the city of Ottawa widow and all others having claims against her estate are hereby notified to send by post, prepaid, or otherwise, deliver to Napoleon Casault, designated one of the executors named in the will of the said deceased, at No 96 Cathcart street, Ottawa, on or before Monday the 19th day of December next their Christian names and surnames, addresses and description, the full particulars of their claims, a statement of their accounts and the nature of securities (if any) held by them; and in default whereof and immediately after the said 19th day of December the assets of the said deceased will be distributed amongst the parties entitled thereto having regard only to claims of which notice shall have been given as above required: And this notice being given under the provisions of the statutes of Ontario, 46 Vic. Cap. 9 the executors will not be liable for the said assets, or any part thereof to any person of whose claim notice shall not have been received by them at the time of such distribution.

Reverend L. NAPOLEON CASCAULT, a NAPOLEON CASCAULT, Executors. Dated at Ottawa the 29th day of Nov., 1887—36.

Dans votre propre intérêt

AFIN D'AVOIR DE BOYS BARGAINS, ALLEZ AU NO. 512, RUE SUSSEX.

CHAUSSURES

De toutes descriptions à des prix à portée de toutes les bourses. VENEZ UN! VENEZ TOUS! Patrick Farrell. Ottawa, 19 Nov. 1887—2m.

ALP. JULIEN

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES Tout ordre exécuté avec promptitude au No. 265 RUE DALHOUSIE. Résidence privée 261. Ottawa, 19 Nov. 1887—1m

L. N. LOYER

Nouveau Magasin de Vins, Liqueurs et d'Épicerie. No. 485 Coin des Rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la boutique d'Épicerie dans ses moindres détails. Il espère par sa prompt attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21-11-87—1a

AVIS

Un certain nombre d'arrondissements scolaires, dans la province du Manitoba, seront offerts en vente, par encan public, aux enchères publiques, aux dates suivantes: le 31 Décembre, le 31 Janvier, le 10 Janvier, 1888; à Winnipeg, le 17 Janvier, 1888; à PORTAGE LA PRAIRIE, le 24 Janvier, 1888; à Brandon, le 31 Janvier, 1888; à MINNEDOSA, le 7 Février, 1888.

Tout colon établi sur l'un de ces arrondissements sus-mentionnés, qui pourra prouver, à la satisfaction du commissaire des terres fédérales qu'il était résident "bona fide" et propriétaire de l'arrondissement sur dit territoire au moment de la loi, le premier jour d'Octobre, 1887, dans tel cas l'acheteur du dit territoire, s'il n'est le colon lui-même, sera requis de payer au dit colon la valeur des travaux, améliorations fait sur le dit terrain.

On pourra obtenir les listes des terrains et les prix, des renseignements sur les termes de vente, ou tout autre renseignement que désirerait un acheteur, en s'adressant au Secrétaire du Ministère de l'Intérieur, OTTAWA; au COMMISSAIRE DES TERRES FÉDÉRALES, WINNIPEG; ou à tout autre agent des terres à Manitoba, ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS, Sous-Ministre de l'Intérieur.

Parfumerie - Oriza

L. LEGRAND, PARIS, rue Saint-Honoré, 207. ESS-ORIZA SOLIDIFIÉE PARFUMS CONCRETS

Les Parfums solides de l'Ess-Oriza, préparés par un procédé nouveau, possèdent un degré de concentration et de suavité jusqu'alors inconnu. Ils sont parfumés, sous forme de Crayons ou Pastilles, dans des petits flacons en cellophane de tous genres qui sont très faciles à porter. Ces Crayons-Parfums ne s'évaporent pas et on peut les remplacer, dans leurs étuis, quand ils sont usés. — Ils ont l'immense avantage d'imprégner de leur odeur, sans les mouiller ni les détériorer, les objets soumis à leur contact. IL SUFFIT DE FROTTER LÉGÈREMENT POUR PARFUMER INSTANTANÉMENT

LA PEAU MOUCHOIRS DENTELLES ÉTOFFES GANTS FLEURS ARTIFICIELLES

et tous les Objets de Lingerie, de Papeterie, etc., etc. DÉPOSÉS DANS TOUTES LES PRINCIPALES Librairies, et envoi PARFOIS sur demande.

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ÉTAT GÉNÉRAL DE LA DIGESTION, telles que: Nausées, Vomissements, Migraine, Constipation, Anas de Rie, Congestions du Foie, du Pancréas et du Cerveau, etc. TRÈS SÛRS ET CONTRAINTS Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec les mots VÉRITABLES 2 50/12 boîte (50 grains) — 3 fr. la boîte (105 grains). Boîte dans chaque boîte. Québec 1914. MOIR & Co. Montréal & L'ATLANTIQUE & NELSON. 7 PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

INJECTION CADET

GUÉRISON certaine en 3 Jours avec un Médicament PARIS - 7, Boulevard Denain, 7 - PARIS DÉPÔTE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA

En vente à la pharmacie du Pilon Rouge, 455 rue Sussex.

ALIMENTATION RATIONNELLE ENFANTS La Phosphatine FULDER'S est la dentition, assure la bonne formation des os, prévient tout les défauts des dents, et croissant.

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA, 6, PARIS Dépôt dans toutes les principales pharmacies du Canada.

LOTTERIE ETAT DE HAMBOURG Lots en argent seulement de: M. 500,000, 300,000, 200,000, 100,000, 80,000, 60,000, 50,000, etc. Le plus petit lot couvre la dépense. Billes à 5 s payables par mandat postal à E. CALMANN, banquier. Les coupures reçoivent les listes officielles.

En vente à la pharmacie du Pilon Rouge, 455 rue Sussex.

COLLEGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches des tactiques Militaires, fortifications, manœuvres, corps de génie et toutes les connaissances scientifiques générales nécessaires pour acquiescer le Vététable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie sur toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne. (b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches. (c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres fédérales. Les cours volontaires d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement fédéral. Les examens pour l'immédiatement ont lieu en juin de chaque année. Les candidats doivent dépasser quinze ans et être au moins de dix-huit ans le premier janvier suivant.

La durée du cours du Collège est de quatre années. Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux diplômés annuellement. Pension et instruction, \$100 par chaque terme, consistant en dix mois de pension. Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Meilleur choix de vins, liqueurs et cigares constamment en magasin. Biquettes et Venet son en leur saison. Salle de Billard et de Pool. La plus belle de la cité. JOHN HUCKELL Ottawa, 19 Nov 1887—1m.

H. H. PIGEON & CIE. Importateur de marchandises sèches d'Europe et de goût. pour vendre meilleur marché qu'ailleurs. Cet automne spécialité dans les Étoffes à Manteaux et à Robes.

Enseigne de la Boule D'Or 551 Rue Sussex Ottawa (Coin de la rue George) Ottawa, 19 Nov. 1887—1m.

Vieux Rye de 7 ans. Eau de Vie de Martell et Hennessy

FROMAGE: ROCHEFORT GRUYERE ET A LA CREME. McArthur & Traversy 125 Rue Rideau, Ottawa. 24 11 87—1m

FEUILLETON DU "CANADA"

No. 15 LE MARI DE MARGUERITE VII

UNE CONVALESCENCE LENTE Suite.

—Eh! bien, je partirai demain pour New-York et quand j'aurai terminé mes affaires je reviendrai vous dire adieu et prendre vos commissions pour grand-papa; mais à propos Marguerite, vous devriez aussi écrire à vos amis de Boston.

—Je ne leur écrirai pas du tout, répondit-elle avec une légère impatience, ils accourraient me voir et je ne veux voir personne avant d'être complètement bien.

Le juge Tucker savait à qui il avait affaire et comprenait combien il était inutile de chercher à contrarier l'enfant gâtée. Aussi, il se leva pour lui dire adieu.

—Vous êtes bien sûre que vous ne vous ennuierez pas trop? lui demanda-t-il, lui prenant son charmant visage entre ses mains. Souvenez-vous qu'au moindre signe d'ennui vous pouvez envoyer chercher Jérôme.

Elle lui répondit par une petite moue mutine et un mouvement d'impatience. Puis, au bout d'un moment: —Adieu, juge, dit-elle en lui présentant son front. N'oubliez pas de venir me voir avant de retourner à la Virginie.

Le juge promit tout ce qu'elle voulut et la quitta. Ses affaires le retiennent une dizaine de jours à New-York et dès qu'il fut libre il reprit le chemin de Massachusetts. Il arriva à la ferme pendant la dernière semaine de décembre; la lune était brillante, des milliers d'étoiles éclairaient la nuit et se reflétaient comme autant de diamants sur la neige amoncelée sur la route; un vent glacial frappait au visage, aussi le juge pressait-il le pas pour arriver à la porte du cottage qu'il apercevait à distance tout illuminé.

Il était venu sur les chars, mais n'ayant trouvé aucune voiture à louer à la station, il avait fait usage de ses pieds pour se rendre chez madame Gray. Il frappa à la porte, et ce fut Lizzie qui vint lui ouvrir.

—Bonsoir, miss Gray, dit-il, et comment va mademoiselle McVane?

—Oh! beaucoup mieux, entrez, entrez, monsieur. Elle ouvrit la porte du salon qui, depuis l'accident, servait de chambre à coucher à Marguerite. Le juge resta un instant debout sur le pas de la porte, surpris et hésitant à la vue du tableau qui se présentait à ses regards.

C'était un tableau charmant et qui, bien souvent, revint à la pensée de monsieur Tucker dans les jours de trouble et de douleur qui devaient suivre les joies du moment.

Un feu brillant brûlait dans la cheminée et sa lumière éclatante se reflétait dans le vieux miroir qui surmontait la commode, courait en longs rayons sur le tapis, sur la couverture du lit et éclairait mieux encore que ne le faisait la lampe la tête charmante de notre petite héroïne. Elle était assise dans un grand fauteuil de maroquin rouge, enveloppée dans une robe de chambre de cachemire bleu et les cheveux attachés de longs rubans bleus. Elle apparaissait au juge un peu plus pâle peut-être, un peu change, mais toujours jolie d'une beauté sans rivale.

Assis près de la table sur laquelle était appuyé le bras de Marguerite se tenait William Gray, lisant à haute voix. Le jeune homme était habillé de ses habits du dimanche, son visage brun et mâle était rasé avec soin et ses cheveux brossés et lustrés.

Le juge ne se cacha point en le regardant qu'un pareil homme était un compagnon des plus dangereux pour la romanesque enfant. William lisait "The Lady of Lyon". Le juge fronça le sourcil; il s'avança vers Marguerite d'un air de mécontentement fort marqué.

William en voyant entrer le juge ne se leva pas, ne quitta pas sa place, se contentant de poser le livre sur la table sans le fermer. Entendant ouvrir la porte, Marguerite avait tourné la tête et, prise à l'improviste, n'avait pu empêcher un vif rougeur de se répandre sur ses traits. Il n'en fut pas de même de William; aucune nuance d'embarras ne se fit jour dans sa contenance; il fit au juge un léger salut de la tête et attacha sur lui ses grands yeux expressifs.

Quant à Marguerite, elle jeta un cri étouffé en voyant son vieil ami, et son visage couvert d'ébats de rougeur, se couvrit au bout d'un moment de la pâleur de la confusion.

Le mécontentement du juge s'accroît de la honte apparente de l'un et de ce qu'il appelait la hardiesse et l'insolence de l'autre. —D'après ce que je vois, dit-il en acceptant la chaise que lui présentait Lizzie, il est inutile de vous demander des nouvelles de la santé de Marguerite.

Quelle chose de sévère dans la voix du juge augmenta encore le trouble de la jeune fille. Elle voulut parler, s'excuser, mais ne put que balbutier quelques mots en baissant les yeux et en rougissant de nouveau.

William comprenant sans doute, qu'il était de trop, se leva et quitta l'appartement. Le juge ne put s'empêcher de remarquer que son dernier regard s'attachait sur la jeune héritière, et que les yeux de celle-ci, remplis d'émotion, le suivirent jusqu'à ce qu'ils l'eussent perdu de vue.

—Comment vous trouvez-vous? vous ne m'avez pas encore répondu, Marguerite, dit le juge.

—Je suis mieux, beaucoup mieux, répondit-elle d'une voix étouffée par l'émotion. J'espère, monsieur que vous avez eu un voyage agréable.

—Oui, assez, dit-il tout soucieux. —Quand retourneriez-vous au Sud?

—Demain. Et vous mademoiselle, quand comptez-vous aller à Boston?

—La semaine prochaine; je l'espère du moins. Le docteur pense que d'ici là je serai assez forte pour voyager. Oh! vous ne savez pas combien je redoute ce voyage!

—Vraiment? Vous êtes donc tout-à-fait fascinée par les habitants de ce cottage?

Elle rougit et baissa les yeux, puis les relevant: —Non, ce n'est pas cela, dit-elle, mais l'idée du chemin de fer m'épouvante.

—Rien ne vous force à prendre le chemin de fer. Vingt milles seulement vous séparent de Boston, écrivez à Jérôme de venir vous chercher en voiture. Avez-vous donné de vos nouvelles à madame Welwyn?

—Non, je veux la surprendre.

SLEIGHS

Mes Dames, n'achetez pas vos sleighs pour enfants avant d'aller voir à la SALE DES VARIÉTÉS ce que l'on peut faire pour vous en ce genre dans les prix les plus variés depuis \$2.00 à \$12.00.

JOS. BOYDEN Ottawa 19 Nov. 1887—1a. A VIS LE MEILLEUR ENDROIT A OTTAWA Pour acheter des PATINS Et autres articles en fait de quincailleries et Ferronneries C'EST CHEZ Birkett P. S. 1000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs, 1000 Clouettes pour sleighs. Venez et voyez par vous-même nos THOS. BIRKETT, 115 RUE RIDEAU. 21-11-87—1a